



Comment devenir AGENT SPECIALISE DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE CONCOURS DECONCENTRE

Le recrutement s'effectue par concours, externe ou interne, organisé au sein des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) ou des services administratifs et techniques de police (SATP).
(cf. adresses en fin de document).

Ces recrutements sont déconcentrés ; le déroulement des épreuves et les affectations initiales s'effectuent dans le ressort de chaque service organisateur.

Quel que soit leur lieu de résidence, les candidats peuvent, en fonction du calendrier et des ouvertures de postes, s'inscrire auprès de plusieurs SGAP ou SATP.

oOo

La création, en 1985, de la sous-direction de la police technique et scientifique, au sein de la direction centrale de la police judiciaire, répondait à la nécessité de regrouper au sein d'une entité bien définie les différents services apportant leur aide à l'exécution des missions de police.

La sous-direction de la police technique et scientifique participe activement à la recherche d'identification des auteurs d'infractions de toutes natures. Elle apporte ainsi une aide à l'enquête dans les domaines d'action tels que les recherches criminelles, les missions d'identité judiciaire, les travaux d'analyses réalisés dans les laboratoires de police scientifique, la mise en œuvre d'outils informatiques.

Elle assure, dans ses domaines spécialisés, les formations initiale et continue de l'ensemble des personnels de la police nationale.

Elle collabore à des actions de coopération internationale dans le cadre d'Interpol et de l'Union Européenne.

Par son action, elle contribue à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, mais aussi à la lutte contre la petite et la moyenne délinquance au quotidien.

Elle est composée de cinq services :

- **la division de la logistique opérationnelle,**
- **la division des études, des liaisons et de la formation,**
- **le service central d'identité judiciaire,**
- **le service central de documentation criminelle**
- **le service de l'informatique et des traces technologiques.**

Depuis fin 2004, les cinq laboratoires de police scientifique situés à Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse ainsi que le laboratoire de toxicologie de la Préfecture de police ne sont plus sous l'autorité de la sous-direction de la police technique et scientifique mais ont été regroupés au sein d'un établissement public placé sous tutelle du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : **l'institut national de police scientifique.**

Celui-ci comprend par ailleurs le service central des laboratoires qui centralise la documentation scientifique, gère le budget et coordonne l'activité des cinq laboratoires de police scientifique et du laboratoire de toxicologie de la Préfecture de police.

Les laboratoires de police scientifique comportent les sections suivantes :

Balistique : étude des armes, munitions, trajectoires de tir ;

Biologie : analyse de sang, sperme, cheveux, recherche d'empreintes génétiques ;

Documents - traces : analyse de faux documents et écritures ;

Incendies - explosions : étude des explosifs et liquides inflammables (à Paris, spécialité traitée par le laboratoire central de la Préfecture de Police) ;

Physique - Chimie - : étude des peintures, résidus de tir, verres, terres... ;

Stupéfiants : analyse de substances chimiques (échantillons de saisie, stupéfiants,...) ;

Toxicologie : recherche de toxiques dans les milieux biologiques (à Paris, ces deux dernières spécialités sont traitées au laboratoire de Toxicologie de la Préfecture de Police).

Les services de l'identité judiciaire assurent la signalisation des personnes en vue de leur identification, les relevés photographiques, la recherche et la révélation des traces et indices sur les lieux d'infraction.

Ils participent à l'exploitation de certains indices, effectuent des examens techniques à la demande des enquêteurs ou des magistrats. Ils participent à l'alimentation et à la mise à jour des fichiers informatisés d'identification.

Le service de l'informatique et des traces technologiques se compose de la section informatique qui assure au plan national la coordination générale des éléments constitutifs du système d'information de la direction centrale de la police judiciaire et de la section des traces technologiques qui effectue des travaux techniques dans les domaines du son, de l'image, de la téléphonie mobile, de l'électronique et de l'informatique.

Les agents spécialisés de police technique et scientifique sont chargés de tâches techniques ou scientifiques dans les laboratoires de police scientifique et toutes autres structures de la police nationale chargées de missions d'identité judiciaire.

Ils sont également appelés à exercer leurs fonctions dans les établissements publics administratifs relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

En leur qualité de fonctionnaires de la police nationale participant à la mission de police judiciaire, ils accomplissent les missions de police technique et scientifique qui leur sont confiées sur instructions de leurs chefs de service, sur réquisition d'un officier de police judiciaire ou à la demande de l'autorité judiciaire.

A ce titre, ils concourent à la recherche et à l'exploitation des traces et indices nécessaires à l'identification des auteurs d'infractions à la loi pénale, participent en tous lieux utiles aux constatations techniques portant sur ces infractions et apportent leur concours aux missions de soutien liées aux activités opérationnelles.

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

A. CONCOURS EXTERNE

Il est ouvert aux femmes et aux hommes :

⇒ de nationalité française,

⇒ âgés de 18 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours ;

⇒ titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP...) ou en possession d'un titre ou d'une qualification reconnus comme équivalent.

- Sont également admis en équivalence les diplômes étrangers (européens ou non) de même niveau.

- Peuvent faire acte de candidature, toutes personnes qui justifient au moins de 3 années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).

Nota : Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature sans condition de diplôme.

⇒ remplissant les conditions d'aptitude physique requises ;

⇒ agréés par le préfet territorialement compétent.

Les candidats assujettis aux obligations de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense doivent se conformer à cette réglementation.

B. CONCOURS INTERNE

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires des trois fonctions publiques justifiant d'un an de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours.

LES EPREUVES DES CONCOURS

A. EPREUVE DE PREADMISSIBILITE (CONCOURS EXTERNE UNIQUEMENT)

Elle se compose de tests psychotechniques (durée : 2 heures – toute note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire).

Seuls les candidats ayant réussi à ces tests ont accès aux épreuves d'admissibilité.

La note attribuée à cette épreuve n'est pas prise en compte dans le calcul des points obtenus par les candidats, tant à l'admissibilité qu'à l'admission.

B. EPREUVES D'ADMISSIBILITE (toute note inférieure à 5 sur 20 étant éliminatoire)

⇒ Questionnaire à choix multiples et/ou problèmes permettant d'apprécier les connaissances du candidat en mathématiques, sciences de la vie et de la terre, biologie, chimie et physique (durée : deux heures - coefficient : 2).

⇒ Composition française sur un sujet d'actualité permettant d'apprécier les connaissances générales du candidat (durée : deux heures - coefficient : 1).

C. EPREUVE D'ADMISSION

Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses connaissances générales, ses qualités de réflexion et ses motivations à exercer les fonctions postulées.

(préparation : 15 minutes - durée : 15 minutes - coefficient : 3 – toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire).

D. EPREUVE FACULTATIVE

Les candidats peuvent passer au moment des épreuves d'admission et sur demande formulée lors de leur inscription au concours, une épreuve facultative consistant en une traduction d'un texte écrit et/ou une discussion avec le jury dans la langue choisie.

(préparation : quinze minutes - durée : quinze minutes - coefficient :1).

Les langues admises sont : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'arabe. Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours.

Seul est pris en compte au moment de l'admission le nombre de points supérieur à la moyenne de 10/20.

PROGRAMME DES EPREUVES

MATHEMATIQUES

Calcul sur les nombres :

- Nombres (positifs, négatifs, nuls. Opérations sur ces nombres).
- Les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication, division, règles de divisibilité, calculs décimaux approchés, nombres premiers, fractions, valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions ;
- Moyenne arithmétique simple ;
- Règle de trois, rapports et proportions, pourcentages ;
- Identités remarquables.

Mathématiques appliquées :

- Principales unités de mesures, température, longueur, poids, capacité, surface, volume, mesures agraires, mesure de temps, mesure des valeurs (la monnaie) ;
- Calculs statistiques à une variable : moyenne arithmétique simple, moyenne arithmétique pondérée, médiane d'une série statistique, signification et détermination ;
- Représentation graphique d'une série statistique : graphique par points, histogramme, diagramme circulaire ou semi-circulaire, diagramme en bâtons.

Algèbre :

- Equation du premier degré ;
- Equation du premier degré à une inconnue ;
- Equation du premier degré à deux inconnues, représentation géométrique des solutions ;
- Système de deux équations du premier degré à deux inconnues et à coefficients numériques.

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, BIOLOGIE, CHIMIE ET PHYSIQUE

Les programmes correspondent à ceux des programmes d'enseignement du niveau de la classe de troisième, en vigueur dans l'année du concours.

LA CARRIERE

Les candidats reçus aux concours sont nommés en qualité de stagiaire. Ils accomplissent un stage probatoire d'un an (pouvant être prolongé dans la limite d'un an), permettant d'apprécier leur aptitude à exercer leurs fonctions. A l'issue de ce stage, ils sont soit titularisés, soit réintégrés dans leur corps, cadres d'emplois ou emplois d'origine, soit licenciés sans indemnité ou préavis.

Par ailleurs, en fonction de leur ancienneté, ils peuvent présenter, à titre interne, les concours de technicien et d'ingénieur de police technique et scientifique, de secrétaire administratif et d'attaché de police, d'officier et de commissaire de police.

LE TRAITEMENT NET

au 01/03/2008 : 1 510 €

BUREAU DU RECRUTEMENT DE LA POLICE NATIONALE,
73 rue Paul Diomède, B.P. 144, 63020 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02 - Tel : 04 73 19 52 00

INFO RECRUTEMENT : 0 800 22 0 800 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.interieur.gouv.fr ou www.blog-police-recrutement.com

Pour obtenir des renseignements, adressez-vous à la Délégation Régionale au Recrutement et à la Formation (D.R.R.F.) ou au Centre Régional de Formation (C.R.F.) dont dépend votre département.		
DEPARTEMENT	ADRESSE DES D.R.R.F. ou C.R.F.	TELEPHONE
16-17-24-33-40-47-64-79-86	DRRF BORDEAUX : 5 Rue des Frères Bonie 33000 BORDEAUX	05 57 22 33 22
09-12-19-23-31-32-46-65-81-82-87	CRF TOULOUSE : 17 rue du Rempart St-Etienne, B.P. 35, 31012 TOULOUSE CEDEX	05 61 12 77 00
77-78-91-95	DRRF ILE DE FRANCE : Plateau du Moulon, Point F, B.P. 41 91192 GIF-SUR-YVETTE CEDEX	01 69 33 76 26 01 69 33 76 37
02-59-60-62-80	DRRF LILLE : Cité administrative, rue de Tournai, bureau officier délégué recrutement, B.P. 1062, 59011 LILLE CEDEX	03 20 62 49 59
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	DRRF LYON : 92 Cours Vitton – 69006 LYON (Entrée angle Rue Rambaud)	0 821 36 22 22
04-05-06-11-13-20-30-34-48-66-83-84	DRRF MARSEILLE : 299 chemin de Sainte Marthe, 13313 MARSEILLE CEDEX 14	04 95 05 90 91
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	DRRF METZ : Bureau recrutement, 21 rue Lothaire, 57000 METZ	03 87 50 75 05
21-25-39-58-70-71-89-90	CRF DIJON : 3 et 5 quai Galliot, 21000 DIJON	03 80 44 54 88
75-92-93-94	DRRF PARIS : 71, rue Albert, 75013 PARIS	01 53 60 56 66
14-22-27-29-35-44-50-53-56-61-76-85	DRRF RENNES : Campus de Ker Lann, Parc de Lormandière, Bat B, 3, rue Maryse Bastié, 35170 BRUZ	02 99 57 98 00 02 99 57 98 13
18-28-36-37-41-45-49-72	CRF TOURS : 85 rue Henri Bergson, 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX	02 47 42 86 77

Pour obtenir un dossier d'inscription, adressez-vous au bureau du recrutement du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (S.G.A.P.), ou de la Délégation Régionale du S.G.A.P. dont dépend votre département.		
DEPARTEMENT	ADRESSE DES S.G.A.P. OU DES DELEGATIONS REGIONALES DES S.G.A.P.	TELEPHONE
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	SGAP du SUD OUEST : 89, cours Dupré de Saint-Maur, B.P. 30091, DRH/Bureau du Recrutement : 33041 BORDEAUX CEDEX	05 56 99 71 71
09-12-31-32-46-65-81-82	Délégation régionale du SGAP SUD-OUEST : ZI en Jacca, 4 chemin de Bordeblanque, BP 30321, 31776 COLOMIERS CEDEX	05 34 55 49 22
02-59-60-62-80	SGAP LILLE : Cité administrative, rue de Tournai (15ème étage), 59012 LILLE CEDEX	03 20 62 48 80
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	SGAP LYON : Bureau du recrutement – 215, Rue André Philip, 69421 LYON CEDEX 03 – sgap69-recrutement@interieur.gouv.fr	04 72 84 54 54 04 72 84 54 55
04-05-06-11-13-20-30-34-48-66-83-84	SGAP MARSEILLE : 299 chemin de Sainte Marthe, 13313 MARSEILLE CEDEX 14	04 95 05 93 78
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	SGAP METZ : Espace Riberpray, rue Belle Isle, B.P. 51064, 57036 METZ CEDEX 01	03 87 16 11 27
21-25-39-58-70-71-89-90	Délégation régionale du SGAP : Cité Eiffel, 6/8 rue de Chenove, B.P. 31 818, 21041 DIJON CEDEX	03 80 44 59 00
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41 44-45-49 50-53-56-61-72-76-85	SGAP OUEST / TOURS : Direction des ressources humaines Bureau du recrutement B.P. 10700, 30 rue du Mûrier, 37542 ST-CYR-SUR-LOIRE	02 47 42 85 35
75-92-93-94	SGAP PARIS : Préfecture de Police, Bureau recrutement, 9 Boulevard du Palais, 75195 PARIS cedex 4 Accueil public : Préfecture de Police, Bureau recrutement, 11 Rue des Ursins, 75004 PARIS	01 53 73 53 27
77-78-91-95	SGAP VERSAILLES : 24 rue St Louis, B.P. 183, 78001 VERSAILLES CEDEX	01 39 66 20 00

Pour les D.O.M., les T.O.M. et les collectivités territoriales, vous pouvez contacter :

la délégation inter régionale au recrutement et à la formation Antilles - Guyane , Morne Vergain, 97139 ABYMES (compétence géographique : Guadeloupe, Guyane, Martinique)	05 90 47 11 55 05.90.47.11.60
la délégation territoriale au recrutement et à la formation de Nouvelle Calédonie , B.P. 3862, RT 1 NORMANDIE, 98846 NOUMEA CEDEX (compétence géographique : Nouvelle Calédonie - Wallis et Futuna)	00 687 41 39 10
la délégation régionale à la formation des personnels de police et de préfecture , 50, quai ouest, 97400 SAINT-DENIS (compétence géographique : Réunion - Mayotte)	02 62 90 26 42

Le Service Administratif et Technique de Police de :

GUADELOUPE	Bureau des concours, Hôtel de Police, route du stade Eboué, 97100 BASSE TERRE	0590 99 11 14 ou 25
GUYANE	Bureau du recrutement , Avenue Gustave Charléry, B.P. 5005, 97305 CAYENNE CEDEX	05 94 25 54 94 ou 95
MARTINIQUE	Bureau du recrutement, 80, rue de la République, B.P. 652, 97263 FORT DE FRANCE CEDEX	05 96 60 88 41 ou 42
MAYOTTE	Bureau du recrutement, Immeuble Baobab, App.t 3J, 97600 CAVANI	02 69 61 47 06
NOUVELLE CALEDONIE	9 bis Rue de la République, BP C5 98844 NOUMEA CEDEX	27 24 99 / 27 08 87
POLYNESIE FRANCAISE	FAAA P.K. 5,5, coté montagne, B.P. 115, 98713 PAPEETE	00.689.54 58 00
REUNION	Bureau du recrutement, 133 rue Jean Chatel, B.P. 900 ,97400 SAINT DENIS	02 62 92 99 99
ST PIERRE ET MIQUELON	PAF, 31 Rue Abbé Pierre Gervain, B.P. 4205, 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON	0 508 41 15 55
WALLIS ET FUTUNA	Les résidents de Wallis et Futuna peuvent s'adresser à la DTRF et au SATP de Nouvelle Calédonie	